

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 24/03 /2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt quatre mars deux mille vingt et un, à 19heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes « Les Prairies » à Passins pour respecter les consignes liées au contexte COVID 19, en présence de Madame Isabelle FÉLIX, Maire Délégué, Madame Le maire, Maria SANDRIN étant excusée.

Présents : Mesdames BRIZET Marie-Claude, DUPUY Fabienne, FARGE Alexia, FÉLIX Isabelle, GROS Véronique, RADIX Muriel, SERRANO Marylin. Messieurs BOITTIAUX Alexandre, COTTIER Jean-Paul, LIENARD Vincent, PINET Grégory, SOLANO Dominique.

Excusés :

Mme BENEDETTO Aurélie – donne pouvoir à Marylin SERRANO
JUPPET Sylvain – donne pouvoir à Dominique SOLANO
M. LIAUZUN Guillaume – donne pouvoir à Grégory PINET
PACAUD Patrice – donne pouvoir à Marie-Claude BRIZET
SANDRIN Maria – donne pouvoir à Vincent LIENARD
ZORIAN Franck – donne pouvoir à Mme GROS Véronique.

Absents : Mme D'URBANO Pamela, Mme MARLAY Séverine, Messieurs GENEVAY Bruno, HANNI Michel, et THIEVENAZ Cédric.

Date de convocation le 17/03/2021.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire Délégué représentant Madame le Maire, déclare ouverte la séance du conseil municipal à 19h09.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil. Madame GROS Véronique est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte rendu de séance du 17/12/2020 : Madame le Maire Délégué demande s'il y a des remarques. Dominique SOLANO demande des explications sur la délibération DE0053-2020, notifiant une **subvention complémentaire** allouée au CCAS. Cette somme versée au CCAS correspond au **solde** de la subvention 2020 et non pas à une subvention supplémentaire. Après ce rectificatif, **le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres.**

Lecture de l'ordre du jour.

Madame le Maire Délégué demande l'autorisation de commencer par le point numéro 7, tous les conseillers sont d'accord.

7. RESSOURCES HUMAINES :

Madame le Maire Délégué expose la démission de Mme Brigitte ORLANDI, secrétaire générale, en date du 16 février 2021. Le poste est actuellement vacant, et nécessitera un prochain recrutement. Ce point ne suscite aucune question.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 24/03 /2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. DÉCISIONS DU MAIRE :

Madame le Maire représentée par Madame le Maire Délégué, décide de faire intervenir un prestataire extérieur afin de finaliser le budget.

Mr BROCHIER Damien intervient sur l'élaboration du budget. Une formation de 3h a été dispensée par ses soins le 15/03/2021 auprès des conseillers municipaux. Monsieur BROCHIER accompagnera le conseil municipal pour l'approbation du budget. La prestation s'élève à 1256€.

Madame le Maire représentée par Madame le Maire Délégué, décide d'établir un audit des ressources humaines pour avoir une aide et des pistes d'organisation de travail des salariés. Des demandes de devis sont en cours.

2. DE0001-2021 : AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR-CIMETIÈRE PASSINS.

Madame le Maire représentée par Madame le Maire Délégué, informe, qu'il est nécessaire de procéder à une reconfiguration du cimetière de Passins. En effet, celui-ci est dépourvu de places suffisantes et notamment de cave urne. Une consultation a été menée. La commission d'appel d'offre a statué et proposé, la Marbrerie DE VILLA pour un montant de 10.659,00 € HT et l'entreprise VACHER PAYSAGE, pour l'aménagement de l'espace pour un montant de 184.00 € HT.

Madame le Maire représentée par Madame le Maire Délégué, précise, que ces dépenses seront inscrites au budget 2021 en section d'investissement.

Madame le Maire représentée par Madame le Maire Délégué, demande à son Conseil de se prononcer sur le bien fondé de ces travaux et de valider le montant de ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte ce projet et en demande à Madame le Maire représentée par Madame le Maire Délégué, d'inscrire ces dépenses au Budget et l'autorise à signer ces devis.

3. DE0002-2021 : PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES PAR LA COMMUNE.

Vu le Code général des collectivités notamment ses articles L2223-4, L2223-17, L2223-18, R2223-12 à R2223-23,

Considérant un premier état des lieux effectué,

Considérant que cette situation nuit à la décence des cimetières communaux,

Considérant la dangerosité de certaines concessions à l'abandon.

Madame le Maire délégué, informe les membres du Conseil Municipal qu'un premier état des lieux du cimetière d'Arandon a été effectué. Il a été constaté que plusieurs concessions perpétuelles se trouvent à l'état d'abandon et, pour certaines, présentent un danger dû à leur vétusté.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 24/03 /2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de reprendre ces emplacements abandonnés, une procédure de reprise de ces concessions peut être envisagée, conformément au Code général des collectivités territoriales (art. L2223-4, R2223-13 et R2223-21). Ces articles précisent que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant par définition qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont en revanche le devoir d'entretien de l'espace mis à leur disposition.

Madame le Maire déléguée demande, conformément à l'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales, l'accord du Conseil Municipal d'initialiser un état des lieux complet des concessions à l'abandon sur les deux cimetières du territoire de la commune, d'autoriser l'établissement d'un procès verbal de constatation d'abandon des tombes concernées et, ce suivant, de procéder à la reprise des concessions abandonnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'élaboration d'un état des lieux complet des tombes à l'abandon,
- d'autoriser Madame le Maire ou Madame le Maire Déléguée à établir un procès verbal de constatation,
- d'autoriser la reprise des concessions abandonnées.

4. ÉTAT DES LIEUX CIMETIERE COMMUNE DÉLÉGUÉE ARANDON.

Un état des lieux a été effectué au cimetière d'Arandon, il en résultera un document. Il sera fait de même pour le cimetière de Passins.

5. DE0003-2021 : COMMISSIONS MUNICIPALES – CREATION ET NOMINATION DES MEMBRES.

Création d'un groupe de travail pour l'aménagement de la place communale d'Arandon.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020, portant création des commissions municipales,

Considérant qu'il convient de créer un groupe de travail, afin d'assurer le pilotage de ce projet,

Madame le Maire Délégué demande à Alexia FARGE d'exposer ce projet au conseil municipal et propose de désigner en son sein un groupe de travail. Dix personnes sont intéressées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De constituer un groupe de travail dont la composition est la suivante :**
 - **Le Vice-président sera nommé lors de l'installation de la commission.**
 - **Membres : Fabienne DUPUIS, Isabelle FELIX , Marylin SERRANO, Muriel RADIX, Aurélie BENEDETTO, Séverine MARLAY, Grégory PINET, Alexandre BOITTIAUX , Guillaume LIAUZUN, Alexia FARGE.**
- **Charge Madame le Maire de faire le nécessaire dans ce dossier.**

6. DE0004-2021 : REGLEMENT INTERIEUR TRAVAIL DES DIFFERENTES INSTANCES.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 24/03 /2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire Déléguée informe, que conformément aux dispositions en vigueur, il est nécessaire pour les communes de plus de 1500 habitants d'élaborer un règlement intérieur destiné à organiser et réglementer le travail des différentes instances qui participent au Conseil Municipal. Chaque conseiller municipal en début de séance s'est vu remettre un exemplaire du document. Ce présent règlement, n'étant pas encore approuvé par le conseil municipal, n'a pas été distribué au public.

Madame le Maire Déléguée et Véronique GROS donnent lecture du projet établi en ce sens, en décline le principe et son contenu.

Madame le Maire Déléguée demande à son Conseil de se prononcer et de valider ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce projet et en valide le principe et le contenu.

8. DE0005-2021 : RÉGULARISATION BAUX TERRAINS COMMUNAUX.

Madame le Maire représentée par Madame le Maire Délégué, informe que considérant la crise sanitaire et les dispositions réglementaires liées à l'installation des nouveaux conseils municipaux et le report de leurs prises de fonctions, l'ancien Maire s'est vu autoriser à garder la gestion de la commune.

Pendant cette période, l'exécutif bénéficiait de dérogations particulières et notamment sur le « louage des choses ».

A cet effet, Monsieur Raymond BERNET, Maire, a consenti un bail le 18 mars 2020, pour les terrains communaux à Monsieur Eddy RIVIER concernant les lots :

- B156 pour 1 ha 60a 93ca

- B 58 pour 69a 35 ca.

Le prix quant à lui est conforme à l'Arrêté préfectoral de l'Isère 38-2019 fixant les valeurs locatives des terres agricoles du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, avec un indice de fermage établi à 104,76€.

Vincent LIENARD intervient en nom et voix du pouvoir de Sylvain JUPPET, s'interrogeant sur l'état de paiement des autres baux, et la demande de mise en propreté du chemin communal jouxtant sa ferme. **Madame le Maire Déléguée donnera réponse à un prochain conseil municipal.**

Pour assurer la facturation, **Madame le Maire Déléguée demande la régularisation de cet acte à son Conseil Municipal.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'engagement et demande à Madame le Maire de procéder à la régularisation de la facturation.

9. ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Le budget est en cours d'élaboration avec Mr BROCHIER. Le vote devrait être le 1^{er} avril, avec confirmation de cette date, et au plus tard le 15/04/2021.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 24/03 /2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10. Questions diverses.

Les élections des conseillers départementaux et régionaux devraient se dérouler le 13 juin 2021, à confirmer selon les dispositions sanitaires.

Les bureaux de vote seront ouverts à Arandon et Passins.

11. RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Commerce et économie locale : Véronique GROS explique qu'une enquête a été envoyée à chaque commerçant et artisan identifiés, dans le but de cerner au plus près leurs besoins.

Fontaines et lavoirs : le groupe de travail a déjà bien œuvré autour des édifices, nettoyage et remise en eau.

Carrières : Vincent LIENARD donne les revenus apportés par PALENGE : 28000€, la COTE FERRÉ : 19300€ et FAVIER : 10000€. Il souhaiterait identifier un projet autour de ces gains.

Des écluses ont été installées au carrefour de l'Epaux, leurs emplacements seront modifiés afin d'être plus efficaces.

Du concassé va être mis à disposition par l'entreprise PERRIN pour combler les anfractuosités des chemins communaux par les employés.

Environnement : La problématique engendrée par le passage des motos et des quads est compliquée à gérer, pas de solutions pour l'instant, le sujet est à la réflexion.

Un gain de 1500€ sur des travaux forestiers.

Alexandre BOITTIAUX expose le projet de la « JOURNÉE NATURE PROPRE », le 24 avril 2021, ouvert à la population. Une information se fera par le biais du journal, le site et Facebook de la commune, affichage, boitage...

Communication : le bulletin a été distribué, Alexia FARGE repense une meilleure organisation pour le futur. Actuellement, la commission travaille sur le site internet à réactualiser.

CCAS : Isabelle FÉLIX et Véronique GROS expliquent leurs interventions autour de la téléalarme (essai des systèmes), les informations divulguées autour de la vaccination, les transports tels WEMOOV ET association ISA.

ASSOCIATION : Marylin SERRANO expose les projets pensés par la commission : skate parc, circuit de bosses en terre.

Madame le Maire Déléguée clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30.

Madame Le Maire Délégué,
Isabelle FÉLIX